



### RANDO LOISIRS

Maison de la Vie Associative  
74, route de Montéliér  
26000 Valence

<https://www.randoloisirs26.fr/>

e-mail : [president@randoloisirs26.fr](mailto:president@randoloisirs26.fr)

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme  
fédérale de la FFRP  
N° : IMO75100382

### Comité Départemental Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche  
71, rue Latécoère 26000 Valence  
Tél : 04 75 7547 83

[www.drome.ffrandonnee.fr](http://www.drome.ffrandonnee.fr)

**Assurance RCP : WTW France - Département Sport Immeuble**  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19

[ffrandonnee@grassavoie.com](mailto:ffrandonnee@grassavoie.com)

Contrat n° : 41789295M /0002

### Garantie financière

GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution  
132, rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tél : 33(0)149313131

Contrat n° : 4000716162 /0

Valence le 12/04/2026

## NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

### MINI SÉJOUR sur la Côte Bleue à Carry le Rouet (13)

Du 9 au 11 octobre 2026

Niveaux : Groupe 2 et Groupe 3

**Organisateurs responsables** :Élisabeth FOURQUIER (06 74 68 26 37)  
Dominique BADET (06.35.35.90.71) /Christian PREVOT (06 12 24 32 18)

**Animateurs**: Bernard Dauphin, Isabelle Luguin

Nombre de participants : **27 personnes**

**Déplacement** : Minibus

**Hébergement** : village club : MILEADE CARRY LE ROUET (13)

Chemin des Eaux Salées - 13620 Carry-le-Rouet

Tél. 04 87 75 00 58

- Pension complète du dîner du premier jour au pique-nique du troisième jour.
- Chambres de 2 personnes (1 grand lit ou 2 lits simples), avec télévision et équipées de douches, WC lavabos  
Pas de chambre individuelle
- Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni

**Organisation** : Prévoir le pique-nique du vendredi 9 octobre 2026.

**Coût du séjour** : 250 euros

### Ce séjour comprend :

- Hébergement en pension complète
- Transport en minibus
- Frais d'organisation
- Taxe de séjour et immatriculation tourisme
- Garantie assurance et rapatriement comprise dans votre licence IRA

### Ce séjour ne comprend pas :

- Assurance facultative (annulation et interruption) : 11 euros
- Pique-nique du premier jour
- Dépenses personnelles
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué dans « **Ce prix comprend** »

### Programme du séjour :

L'organisateur pourra modifier le programme des randonnées suivant les conditions météorologiques et la forme physique des participants.

Jour 1 : Départ de la Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche (71, rue Latécoère 26000 Valence) Pique-nique à prévoir

Randonnées du séjour : 3 randonnées à la journée seront organisées

1 seul groupe est organisé chaque jour

Dénivelé positif maxi des randonnées : 150 à 400 m

Jour 3 : Retour à Valence (Maison des Bénévoles)

Inscriptions : Avant le 11 mai 2026 auprès de Babeth, Dominique, Christian)

Une permanence sera tenue pour la remise des documents **le lundi 11 mai de 14h à 17h au bureau 203 de la MVA.**

Le bulletin d'inscription et le bulletin de souscription aux assurances optionnelles **en 2 exemplaires**, doivent nous être retournés et signés afin que l'inscription soit définitive.

### Paiement du séjour :

2 chèques d'acompte de 125 euros remis à l'inscription

1<sup>er</sup> chèque remis à l'encaissement au 15 mai 2026

2<sup>ème</sup> chèque (solde) sera remis à l'encaissement le 1/09/2026

La souscription à l'assurance facultative (11 euros) doit être prise le jour de l'inscription définitive (chèque à part).

**Impératif** : Veuillez bien mettre **la même date** sur les bulletins d'inscription au séjour et la souscription à l'assurance.

### Conditions d'annulation de l'inscription :

**Avec l'option assurance annulation et interruption**, les sommes seront remboursables par Groupama si vous remplissez les conditions requises de remboursement (voir notice d'information assurance annexe 10).

En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

### **Sans l'option assurance annulation et interruption au moins 30 jours avant le départ :**

Non remboursement de l'IT de 3 euros.

Si remplacement par une autre personne : remboursement des sommes versées diminué de 10 euros compensant les frais de dossier.

Si absence de remplacement : remboursement partiel des sommes versées selon les frais engagés par l'organisateur diminué de 10 euros compensant les frais de dossier

Conditions générales de vente et notice des assurances consultables sur le site [WWW.randoloisirs26](http://WWW.randoloisirs26).